

BULLETIN D'INFORMATIONS N°4
DE LA DELEGATION SPECIALE A L'INTENTION DE LA POPULATION AYNACOISE

**LA SYNTHÈSE DES ECHANGES DE LA REUNION « CITOYENNE » DU 27 AOÛT 2026 - ESPACE
« GEORGES FRESCALINE »**

Près de 80 aynacoises et aynacois ont participé à la réunion d'échanges à laquelle la délégation spéciale vous avait conviés. Qu'elles, qu'ils en soient, de nouveau, remerciés.

Après que les membres de la délégation se soient présentés à l'assistance, Jean Luc GUILLEMOTO, président de la délégation, a rappelé le calendrier électoral ainsi que le contexte qui présidait à cette réunion.

Insistant à la fois sur les atouts de la commune mais aussi les défis qu'elle aurait, dans les mois ou années à venir, à relever, les réponses à y apporter relevant des futurs candidats, il a présenté le format souhaité des échanges entre participants, mentionnant que le défi majeur qui, à ce jour, se présentait aux aynacoises et aynacois, était, dans la perspective du prochain scrutin, de parvenir à constituer une ou des équipes solides afin de donner au prochain conseil municipal toute sa légitimité pour agir.

Invités à se réunir en petits groupes, la très grande majorité des participants ont échangé entre eux, avec respect et bienveillance, pendant plus d'une heure, sur les 3 thèmes qui leur ont été proposés par la délégation :

- Quelles formes d'engagement citoyen dans la vie communale,
- Être conseiller municipal, quels rôles, quelles attentes ?
- Qu'est-ce qu'être maire en 2026.

Ces échanges nourris ont été enrichis par le témoignage des élus présents : Christophe PROENÇA, député, et Sébastien DEVEZ, maire de St JEAN LAGINESTE. Qu'ils en soient, l'un et l'autre, eux aussi, chaleureusement remerciés.

S'en est suivie une restitution de ces échanges par chacun des groupes dont vous trouverez, ci-dessous, la synthèse.

1- Quelles formes d'engagement citoyen dans la vie communale,

L'engagement citoyen peut se définir comme la participation active, volontaire d'une personne à la vie de la collectivité, au-delà des simples obligations légales. C'est un choix libre qui vise à améliorer la vie en société. Il peut prendre diverses formes : être formalisé au travers d'un engagement associatif, d'un engagement dans une commissions extra-municipale, d'un engagement électif, d'un engagement comme sapeur-pompier volontaire, comme réserviste dans l'une des réserves citoyennes. Il peut également prendre des formes « plus souples, moins formelles » comme, par exemple, être référent de quartier, et se définir comme être acteur de la vie sociale de la cité, du « bien vivre ensemble » avec la volonté de créer du lien entre habitants afin de construire une commune solidaire et accueillante pour tous.

2- Être conseiller municipal, quels rôles, quelles attentes ?

Être conseiller municipal, c'est s'engager pour sa commune, pour le bien commun. Cela se traduit, en premier lieu, par une participation active à la vie municipale en assistant aux séances du conseil municipal, aux commissions municipales ou extra-municipales, en assumant une mission, en participant aux débats, en étant force de propositions, en assistant aux commémorations, en veillant au respect, à l'échelle de la commune, des lois et règlements. Au-delà, être conseiller municipal, c'est être exemplaire dans son comportement, être à l'écoute, aller au-devant de l'autre, être identifié par la population pour son impartialité et son ouverture d'esprit. C'est aussi savoir prendre du recul, savoir se positionner au nom de l'intérêt général. C'est être un trait d'union entre habitants et la municipalité en relayant l'information, c'est représenter la commune et ses habitants dans des instances extérieures, c'est avoir et/ou partager une vision à moyen et long terme sur les enjeux de la cité...



3- Qu'est-ce qu'être maire en 2026,

Être maire en 2026, c'est être un chef d'équipe, un chef d'orchestre, c'est aspirer à exercer et à assumer des responsabilités, c'est inspirer confiance, savoir fédérer, manager l'équipe municipale mais aussi les personnels de la commune, animer, déléguer, communiquer, représenter la commune ; c'est prendre des décisions éclairées au nom de l'intérêt général en veillant à les expliquer. C'est donner le cap, porter un projet et pouvoir développer une vision à court, moyen et long terme pour la commune en identifiant les atouts, les enjeux et les défis et les faire partager. C'est être à l'écoute de tous. C'est agir avec impartialité et exemplarité dans son comportement. C'est accepter de se former, d'identifier les compétences autour de soi et les mobiliser, de travailler en réseau avec les autres élus. C'est, avec l'équipe municipale, encourager, soutenir le développement local au travers de ses différents acteurs économiques, sociaux, associatifs. C'est être un gestionnaire éco-responsable mais aussi un médiateur, un facilitateur, un régulateur de conflits et de tensions ... C'est également être le représentant de l'Etat dans la commune pour ce qui concerne la sécurité (officier de police judiciaire), l'état civil (officier d'état civil) et les élections.

Ce temps d'échanges, apprécié, semble-t-il, tant dans sa forme que dans son contenu, par une grande majorité des présents s'est, assez naturellement, prolongé par un moment de convivialité.

Il appartient désormais, à chacune et chacun, en responsabilités, de se projeter sur l'engagement citoyen qu'il souhaite assumer pour l'avenir de la commune.

LE DEMENAGEMENT DE L'APPARTEMENT N°2 DE LA « RESIDENCE MAISON MAGOT » - APPEL AUX BONNES VOLONTES

Depuis le 11 juin 2025, la commune est autorisée, par une ordonnance du président du tribunal judiciaire de Cahors, à déménager l'appartement n°2 de la « résidence Maison Magot » rue du château, loué à l'occupante, Mme CATAUD, décédée, à charge pour la collectivité de stocker les mobiliers et autres dans un local approprié le temps du règlement de la succession. Un inventaire des biens entreposés dans celui-ci a été établi par un huissier de justice le 24 juin 2025. Si un déménagement partiel des effets a été engagé, n'ayant pas été achevé, il ne permet toujours pas d'envisager de remettre le logement en location.

Aussi, la délégation spéciale lance **un appel aux bonnes volontés** aux fins de :

- recenser et pointer, sur l'inventaire établi par l'huissier, les mobiliers et autres effets déjà déménagés et actuellement entreposés dans les ateliers municipaux (2 personnes),
- identifier dans l'appartement les mobiliers et autres biens inscrits sur l'inventaire de l'huissier et restant à déménager, les autres effets ayant vocation à être évacués (2 personnes).

Seul l'aboutissement de cette démarche peut permettre, après une nécessaire remise en état de l'appartement, une nouvelle mise en location de ce bien communal. Les personnes volontaires sont invitées à se signaler auprès de la mairie.

UN POINT SUR LA RENTREE A L'ECOLE

La préparation de la rentrée scolaire, pour ce qui concerne la mairie, a été l'une des principales préoccupations de la délégation spéciale, ces dernières semaines. Elle s'est effectuée en étroite liaison avec la nouvelle directrice de l'école, Marie GAMBADE, les personnels de la commune œuvrant pour le fonctionnement de l'école, de la cantine et de l'accueil périscolaire. Les parents siégeant au conseil de l'école ont également été reçus.

L'effectif, en baisse, en ce début de rentrée scolaire, s'établit à 70 élèves : 16 en TPS-PS-MS, 16 en GS-CP, 19 en CE1-CE2, 19 en CM1-CM2. Parmi ceux-ci, 57 devraient fréquenter la cantine. Une attention toute particulière sera portée à son fonctionnement.

Réclamés depuis plusieurs mois par les enseignants, les personnels ATSEM et les parents d'élèves, les travaux de réfection du plafond de la salle d'activités de l'école primaire ont été engagés. Confiés à l'entreprise Menuiserie Iso Réno 46 de Bio, ils seront achevés à la mi-septembre au plus tard, l'entreprise retenue ayant accepté de décaler un chantier.

De même, tirant les enseignements des fortes chaleurs subies en juin par les enfants, est projetée l'installation, dans chaque salle de classe, d'un ou de deux braseurs d'air en plafond, ces travaux pouvant bénéficier d'un soutien financier d'EDF.

Jean Luc GUILLEMOTO, Guy CARLES, Marvin FORGE, président et vice-présidents de la délégation spéciale

